

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE, POUR FO IL VAUT MIEUX

CONVAINCRE QUE CONTRAINDRE !

A plusieurs reprises, la Fédération des personnels des Services publics et de Santé Force Ouvrière (FO-SPS) a rappelé lors de ses échanges avec la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie De Montchalin :

- qu'il fallait faciliter l'accès à la vaccination sur le temps de travail dans et hors du lieu habituel du travail par la délivrance d'autorisations spéciales d'absence, ainsi que concernant les absences liées aux effets secondaires de la vaccination ;
- qu'il convenait d'abroger le jour de carence ;
- qu'il valait mieux convaincre pédagogiquement quant à la vaccination plutôt que de contraindre par le bâton du licenciement ;
- la nécessité en cette période de congés estivaux de décaler la date ultime de vaccination au-delà du 15 septembre, car cette date semble peu réaliste.

Même si la loi sur la gestion de la crise sanitaire a été adoptée définitivement ce dimanche dernier après moult amendements, tergiversations du gouvernement et avec des débats très houleux, le Conseil Constitutionnel n'a pas encore validé le texte. Le décret d'application ne sera publié qu'après la promulgation de cette Loi.

Dans ce contexte, la Fédération FO-SPS s'insurge contre les collectivités qui ont déjà pris des notes de services imposant aux agents de se faire vacciner. La Fédération exige que ces mêmes collectivités abandonnent immédiatement toutes les mesures tant que les textes ne sont pas publiés.

La Fédération FO-SPS n'ayant pas de position dogmatique sur la gestion de la crise sanitaire, tout en s'inscrivant pleinement dans le positionnement de la Confédération Force Ouvrière, regrette que la politique mise en œuvre pour accélérer la vaccination ou s'assurer des protections requises face à la survenue du variant Delta, s'appuie encore sur une menace de suspension pour les agents concernés soit par la vaccination obligatoire, soit pour ceux travaillant dans les lieux soumis au pass - sanitaire.

De plus, la Fédération FO-SPS exige du gouvernement que sa célérité à mettre en œuvre des mesures de protection de la population et de sanctions envers les agents, n'ait d'égale que sa promptitude à reconnaître l'engagement de l'ensemble des agents territoriaux depuis le début de la crise sanitaire, à ouvrir de véritables négociations sur les grilles indiciaires, les carrières et conditions de travail. A l'aune d'une éventuelle 4^{ème} vague, les agents territoriaux en ont bien besoin et ne seraient pas en défaveur d'un vaccin contre l'austérité assenée depuis des années à la Fonction Publique

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 27 juillet 2021